

LISTE DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE DU 26 FÉVRIER 2018 À L'HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI

Huis clos

Point 1. Procédure disciplinaire.

Conformément à l'article 266 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif des membres du personnel opérationnel des zones de secours, le conseil de zone statue après avoir entendu le commandant et le membre du personnel en cause et décide de la sanction disciplinaire à prononcer à l'égard du membre du personnel en cause.

Point 2. Précisions/modifications relatives aux décisions du Conseil de Zone en séance du 18 décembre 2017 relative aux promotions et admission au stage de promotion.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'appliquer des précisions et/ou modifications aux décisions relatives à la promotion au grade de caporal professionnel, à la promotion au grade de caporal volontaire, à la promotion au grade de sergent professionnel et à la promotion au grade d'adjudant volontaire.

Séance publique

Point 3. Compte-rendu de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil de Zone approuve la modification, suite à une erreur administrative, de la décision n° 12 de la séance du 5 février 2018 et décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 février 2018.

<u>Point 4.</u> <u>Procédure de recrutement d'un membre du personnel administratif pour la fonction d'agent administratif.</u>

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déclarer la vacance d'un emploi supplémentaire d'agent administratif à pourvoir par recrutement, et de faire usage de la réserve de recrutement qui sera constituée à l'issue de la procédure initiée par la décision du conseil de zone, en séance du 5 février 2018 (objet n°9).

<u>Point 5.</u> <u>Procédure de recrutement d'un membre du personnel professionnel au grade de capitaine.</u>

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déclarer la vacance d'un emploi de capitaine professionnel, à pourvoir par recrutement, de lancer un appel à candidat pour ce poste et d'arrêter le règlement du concours ainsi que la composition du jury.

Par le Conseil de Zone,

La Secrétaire Céline VANDENBULCKE Le Commandant Olivier LOWAGIE Le Président

Paul-Olivier DELANNOIS